



DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

**TARIFS 2022 Toutes Taxes Comprises (TTC) des prestations funéraires
(délibération 2021 DEVE 10 de novembre 2021 applicable à compter du
1er décembre 2021)**

Dépôt temporaire d'un objet funéraire en caveau provisoire municipal *(cercueil, reliquaire, urne ...)*

premier mois de dépôt	65 €
jour supplémentaire	2 €

**Redevance pour remise en état suite à inhumation ou exhumation
en division engazonnée**

par opération	20 €
---------------	------

Redevance forfaitaire pour restitution d'un reliquaire ou d'une urne placé(e) à l'ossuaire municipal

par opération	500 €
---------------	-------

"Convois tardifs" *(se déroulant en tout ou partie en dehors des horaires d'ouverture du cimetière,
prenant en compte la sortie du cimetière du dernier participant ou du dernier véhicule ou du dernier
professionnel mandaté à compter de la fermeture du cimetière)*

par 1/2 heure entamée	240 €
-----------------------	-------

La taxe municipale sur les inhumations n'est plus applicable depuis le 1er janvier 2021